

**ARRETE DE  
PROCLAMATION DES RESULTATS  
DES ELECTIONS DU COLLEGE DES USAGERS  
AUX CONSEILS DE DEPARTEMENTS DE L'UFR ALLSH**

**Vu** le Code de l'éducation, notamment les articles L719-1 et D719-1 à D719-47 ;  
**Vu** les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université ;  
**Vu** les Statuts de l'Unité de Formation et de Recherche **Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines (UFR ALLSH)** adoptés par le Conseil d'administration de l'Université en sa séance du 28 mars 2017 ;  
**Vu** l'arrêté électoral en date du 24 février 2022 ;  
**Vu** l'arrêté de recevabilité des candidatures en date du 16 mars 2022 ;  
**Vu** les procès-verbaux de dépouillement ;

**Le Président d'Aix-Marseille Université proclame les résultats des scrutins :**

Conseil de département	NOMBRE DE					Taux de participation
	Sièges à pourvoir	Inscrits	Votants	Bulletins blancs ou nuls	Suffrage valablement exprimés	
Etudes du Monde Anglophone	2	1166	26	3	23	2,23%
Histoire de l'Art et Archéologie	2	536	5	1	4	0,75%
Langues Etrangères Appliquées	2	2129	4	1	3	0,19%
Psychologie Clinique	2	881	17	0	17	1,93%
Psychologie Développementale et Différentielle	2	736	3	0	3	0,41%
Psychologie Sociale	2	755	8	0	8	1,06%

**Sont élus :**

Département	NOMS ET PRENOMS	
	Titulaires	Suppléants
Etudes du Monde Anglophone	ARROSSA Mathilde 1 siège à pouvoir	TERNISIEN Arthur 1 siège à pouvoir
Histoire de l'Art et Archéologie	BARTOLOMEI François DEL CORSO Enzo	ANTONIETTI Renzo PALACIO Alisée
Langues Etrangères Appliquées	ROUGIER-IVANOFF Anna 1 siège à pouvoir	2 sièges à pourvoir
Psychologie Clinique	VERAN Léa DIMECH Loïc	PERE Aurélie BOUDRET Margaux
Psychologie Développementale et Différentielle	MICHEL Lyse LARMANOU Marguerite	ROULAND Bastien NICOLAS Lucie
Psychologie Sociale	GAGLIONE Axelle CARDONA Ilona	SERRANO Nina HOWE Joseph

Les résultats proclamés ci-dessus sont publiés. Ils sont également affichés dans les locaux de l'UFR ALLSH et adressés à la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles.

Le Doyen de l'UFR est chargé, par délégation du Président, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 1<sup>er</sup> avril 2022,

Pour le Président et par délégation,  
Le Doyen de l'UFR ALLSH,



**Lionel DANY**

